

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2024

L'an deux mil VINGT QUATRE, le SIX du mois de DÉCEMBRE, à DIX-HUIT heures et TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Etaient présents :

- Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT
- Messieurs Francis LEGROUT, David PETITON, Philippe HERITIER, Christophe TIRARD, Philippe BOSQUET

Absents excusés :

- Messieurs Daniel GUEROUT et Jean-François DEROIDE

Pouvoir :

- Monsieur Daniel GUEROUT à Monsieur Francis LEGROUT

Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET a été élue secrétaire de séance.

Date des convocations : le 27 novembre 2024

Date d'affichage : le 27 novembre 2024

Madame DEPREUX ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Communications de Mme le Maire
 - Informations «Chaussidou»
- Communications des commissions
- Approbation du Document Unique
- Encaissement d'un chèque (Groupama)
- Réfection des lucarnes de la mairie
- Réfection du chemin du long boyau (accès parcelle de Mr Thérin)
- Subvention MFR de Tôtes
- Panneau d'information falaises
- Questions diverses

Madame DEPREUX souligne la présence de Mr NOTHIAS, nouvel habitant de la commune.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE

Mme DEPREUX fait un point synthétique sur l'ensemble des projets en cours, et en particulier sur le projet « Chaussidou »

- Informations «Chaussidou»

Le «Chaussidou» est un marquage routier qui permet le partage de la voirie entre les véhicules motorisés et les vélos.

Mme DEPREUX et Mr LEGROUT ont rencontré le maire de Longueil qui leur a présenté la réalisation sur sa commune (avec l'appui d'un bureau d'études pour plus de 300 000 €).

Nous avons sollicité la commune d'Ambrumesnil qui a réalisé un projet plus simple, avec l'appui de la Direction des Routes (environ 5 500 €).

Mme DEPREUX et Mr LEGROUT ont également rencontré Mr Gaspar (Dieppe & Caux à Vélo) – compte-rendu remis à tous.

A ce stade nous attendons le retour de la Direction des Routes sur les possibilités envisageables.

- **Informations antenne**

L'antenne de téléphonie mobile a été installée. Elle devrait être mise en fonction avant la fin de l'année 2024.

COMMUNICATIONS DES COMMISSIONS

- **Commission Jeunes**

Mme LAFOREST transmet les éléments qui lui ont été donnés par Clara MACRÉ.

La commission s'est réunie le 23 novembre. Clara MACRÉ a été désignée présidente de la commission et Amandine HEDDE son adjointe.

Les membres souhaitent élargir la tranche d'âge de 12 à 20 ans. Le conseil n'y voit pas d'objection.

La commission nous transmettra prochainement des éléments de communication (flyers, publications sur les réseaux sociaux, affiches...).

Des questions sont posées quant à l'entretien et l'aménagement du Chemin de la Saône (vers Longueil). Le Conseil informe que ces questions sont à l'étude dans le cadre du projet Basse Saône 2050 actuellement en cours. Le positionnement de poubelles au niveau des arrêts de bus sera étudié (évaluation de la manutention nécessaire par les agents).

La prochaine réunion est prévue le samedi 11 janvier.

- **Commission Communication**

La commission se réunira pour un premier point sur la prochaine édition du magazine annuel le samedi 6 décembre à 11h15. Tous les membres du Conseil sont conviés.

- **Commission Finances**

La prochaine réunion de la commission Finances est prévue le vendredi 7 février 2025 à 15h00.

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié. Pour réaliser le DUERP, l'employeur recense et évalue d'abord les risques présents dans l'entreprise. Ensuite, il consigne dans le DUERP le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

Le projet de DUERP a été transmis par mail à chaque membre du Conseil avec la convocation.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le DUERP.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Nous avons réceptionné un chèque de la part de Groupama suite à la révision du contrat Villassur (assurance bâtimentaire). Suite à la nouvelle facture, un montant de 1260.46 € nous a été remboursé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'encaissement du chèque.

REFECTION DES LUCARNES DE LA MAIRIE

Nous avons délibéré en septembre pour la réfection des menuiseries des lucarnes du 2^{ème} étage de la mairie par l'entreprise AC Constructeur bois.

Le devis s'élevait alors à 11 935 € TTC et concernait les frontons.

Lors du déshabillage des lucarnes, il a été constaté que les cadres en bois étaient complètement désagrégés.

Les travaux ont été stoppés le temps d'une prise de décision.

Un devis de réfection en bois exotique a été réalisé et s'élève à 17 297.50 € TTC supplémentaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis de l'entreprise AC Constructeur Bois.

REFECTION CHEMIN DU LONG BOYAU

Nous avons été alertés par Mr THERIN, habitant Route de Saint Martin et dont l'accès au garage se fait par le Chemin du long boyau.

La météo et les travaux agricoles ont rendu ce chemin impraticable aux véhicules légers.

Après discussion avec Monsieur Vincent VARIN, il s'avère que les précédentes municipalités prévoient chaque année un stock de cailloux destinés aux chemins (qui étaient mis en place par les agriculteurs).

Monsieur LEGROUT a sollicité deux entreprises pour réaliser les devis.

Pour T2PC, il s'élève à 3864.00 € pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre contre 2232.00 € pour l'entreprise Vigreux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis de l'entreprise Vigreux.

SUBVENTION MFR DE TOTES

Mademoiselle Amandine HEDDE est scolarisée à la Maison Familiale Rurale de Tôtes (filiale sanitaire et sociale). La MFR nous sollicite donc quant à l'octroi d'une subvention.

Plus de 3 000 € n'ont pas été utilisés (annulation de manifestations culturelles) sur le budget des subventions.

Nous proposons d'attribuer une subvention de 150 € à la MFR au titre de l'année 2024.

Les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité.

PANNEAU D'INFORMATION FALAISES

Un projet pour le visuel du panneau informant du danger d'éboulement au niveau de nos falaises est proposé. Celui-ci reprend les termes de l'arrêté municipal interdisant la circulation en pied de falaises.

Il est validé par les membres du conseil et pourra être transmis à l'imprimeur.

QUESTIONS DIVERSES

○ Taxe sur locale sur la publicité extérieure

Madame GAUTHIER-DARCET souhaite recueillir l'avis du Conseil quant à un courrier de la préfecture nous informant des tarifs applicables en 2025 en cas de vote d'une taxe (facultative) sur la publicité extérieure : supports publicitaires fixes et visibles de toute voirie ouverte à la circulation.

Les collectivités peuvent instituer la taxe avant le 1^{er} juillet pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante. Cette année les délibérations peuvent se faire exceptionnellement jusqu'au 31 décembre.

Il est souligné que cela concernerait l'ensemble des publicités. Il est demandé s'il est possible d'appliquer certaines conditions particulières pour l'application.

Il est donc nécessaire d'obtenir plus d'informations avant de statuer. Mme LAFOREST contactera la préfecture à ce sujet.

○ CDD remplacement ponctuel

Monsieur DUMANOIR, agent technique est actuellement en arrêt maladie.

Monsieur BERTIN, qui a travaillé pour la commune cet été, n'a pas retrouvé d'emploi.
Nous proposons qu'il puisse obtenir un contrat d'une semaine pour pallier l'absence de Mr DUMANOIR.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité le recrutement de Monsieur BERTIN du 10 au 14 décembre 2024.

Rappel prochaine date de conseil : 17 janvier 2025 à 18h30

Madame DEPREUX lève la séance à 20h00.

(Handwritten signatures and notes in blue ink)

P. Depreux *le Conseil* *Monsieur*

[Signature] *[Signature]*

[Signature] *[Signature]*

[Signature]